

## **Compte-rendu du CT-MESR du 13 avril 2021**

Le Comité technique du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CT-MESR) s'est tenu le 13 avril 2021. Il avait quatre points à l'ordre du jour :

- un avis sur un projet de décret instituant le comité social d'administration (CSA) du MESRI ainsi qu'une formation spécialisée qui se substitue au CT-U,
- des avis sur 2 projets d'arrêtés créant les CAP pour les personnels de l'ESR (ITRF et Bib) et du ministère de l'Éducation nationale (MEN),
- une information sans vote sur le bilan des Lignes directrices de Gestion (LDG) en matière de mobilités (après un an d'application),
- une information très succincte sur le calendrier des textes d'application de la loi de programmation de la recherche (LPR).

La FERC CGT a fait une déclaration préliminaire concernant l'actualité (projets CSA et CAP, projet « 4D » dans la Fonction publique, la LPR et l'urgence de moyens dans l'ESR).

Les textes soumis au CT-MESR découlent de la loi 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction publique, à laquelle la FERC CGT continue à s'opposer. La FERC CGT a voté contre le projet de décret CSA (unanimité contre, moins 3 abstentions (CFDT)), et contre les 2 projets d'arrêtés CAP (ESR : 8 contre, 7 abstentions (SNPTES, CFDT) ; EN : unanimité contre). Les textes n'ont reçu aucun vote favorable. Le CT-MESR sera reconvoqué pour le projet d'arrêté EN qui a reçu une opposition unanime.

Concernant le bilan des mobilités, le ministère a dû reconnaître l'indigence des possibilités de mutations des enseignant-es-chercheur-ses (EC), l'extrême faiblesse pour les corps ITRF. Le système national de campagne de mutation pour les personnels de bibliothèques est bien meilleur, bien qu'imparfait. La FERC CGT a rappelé son opposition aux LDG (mobilités et promotions) et ses revendications.